



APPEL À PROJETS « MICRO-PROJETS » Cahier des charges

Depuis sa création en 2019, le GIS Études touristiques, porté par l'Université d'Angers a connu un développement significatif. Il compte désormais 23 établissements d'enseignement supérieur, 64 laboratoires de recherche dont 18 UMR et 193 enseignants-chercheurs. Les travaux de recherche abordent le fait touristique depuis différents horizons disciplinaires relevant des sciences humaines et des sciences de gestion. Face à la forte dispersion des études touristiques en France et à leur trop faible visibilité internationale, l'activité du GIS s'articule autour des 6 objectifs suivants :

1. Fédérer et structurer les ressources académiques pluridisciplinaires autour de l'objet scientifique et thématique que constitue le tourisme.
2. Dynamiser la production académique sur le tourisme par la mise en œuvre de programmes de recherche collaboratifs et pluridisciplinaires.
3. Rendre visibles au plan international les travaux des chercheur-e-s du GIS sur le tourisme.
4. Contribuer à la réflexion, la décision et à la capacité d'anticipation des acteurs-rices du monde socio-économique (entreprises, organismes et territoires) par l'apport de travaux de recherche sur le tourisme.
5. Accroître le rayonnement international de la recherche française sur le tourisme.
6. Soutenir et accompagner l'émergence de projets collectifs de recherche, en particulier durant les phases de démarrage précédant la réponse à des appels à projets nationaux ou internationaux.

Afin de soutenir le deuxième et quatrième objectif, le GIS Études Touristiques a mis en place **un Appel À Projets « MICRO-PROJET » visant à soutenir des projets de recherche sur une thématique d'actualité liée au tourisme à déterminer chaque année.**

Les objectifs de l'appel à projets sont de favoriser :

- L'émergence de consortia scientifiques inter-régionaux, nationaux ou internationaux ;
- La production de connaissances différenciatrices et visibles.

1 / Les critères d'admissibilité des dossiers

À la réception des dossiers, ceux-ci sont examinés au regard des critères suivants :

1. Le projet doit être porté par un ou plusieurs enseignant-e-s-chercheur-e-s [appelé-e-s « chercheur-e-s titulaires » en annexe 2] et un laboratoire d'un établissement membre du GIS Études Touristiques (voir annexe 3).
2. Le projet doit s'inscrire dans le projet scientifique du GIS (voir annexe 1).
3. **Le projet doit recevoir un avis favorable et argumenté du directeur de laboratoire.**
4. Le consortium doit comporter :
 - **Au moins 2 établissements membres** du GIS Études touristiques.
 - **La pluridisciplinarité est recommandée.**
 - **L'ouverture à un partenaire extérieur du GIS est facultatif.** Il peut éventuellement s'agir d'un partenaire international.

Si le dossier déposé ne répond pas à ces 3 critères d'admissibilité, le-a candidat-e sera informé-e par courriel, du rejet de son dossier.

2 / Les critères d'évaluation des dossiers

Si le dossier déposé est admissible, il sera évalué par le Conseil Scientifique du GIS, selon les critères suivants d'évaluation :

1. La pertinence du projet de recherche pris en charge, en lien avec l'un des quatre axes du GIS Etudes Touristiques ;
2. La qualité de la contribution scientifique ;
3. La configuration du consortium et sa stratégie de développement qui tiendra compte du caractère pluridisciplinaire et inter-régional ;
4. L'implication de partenaires non académiques (entreprises, collectivités, organismes, associations...);
5. La présence d'un cofinancement (fournir la-es notification-s de cofinancement ou à défaut la-es demande-s réalisée-s auprès des instances concernées).

De plus, une attention particulière sera accordée à la **qualité rédactionnelle du dossier (tant sur l'objet d'étude que sur la méthodologie du projet) et à la présence de l'ensemble des informations demandées, d'ordre scientifique, administratif et financier.**

L'évaluation et le classement des dossiers opérés par le Conseil Scientifique du GIS est ensuite soumis à la Direction du GIS pour décision.

3 / Les dépenses éligibles

Les dépenses éligibles au sein du budget prévisionnel sont les suivantes :

- pour les « **chercheur-e-s titulaires** » dont l'établissement est membre du GIS [annexes 2 et 3] : les frais de missions (transport, hébergement et restauration) dans un laboratoire extérieur et sur le terrain ;
- pour les « **chercheur-e-s invité-e-s** » membres du consortium mais non membres du GIS [annexe 2] : les frais de séjour (hébergement et restauration seulement) ;
- les frais liés à la collecte de données ;
- les dépenses liées aux actions d'animation du consortium et de valorisation des travaux produits ;

Les frais de gestion prélevés par les établissements porteurs sont inéligibles dans le cadre de cet AAP.

4 / Les modalités de soutien

Les établissements lauréats de l'appel à projets MICRO-PROJETS se verront attribuer une subvention d'un **montant maximal de 5 000 €**. Le budget est versé à l'établissement membre porteur du projet (laboratoire, UFR, service recherche à définir) et fait l'objet d'une **convention de reversement** signée par l'établissement porteur et l'Université d'Angers au titre du GIS Études touristiques. La durée du projet MICRO-PROJETS débutera à la date de signature de cette convention.

La recherche de cofinancement est recommandée mais pas obligatoire.

L'aide attribuée aux établissements lauréats sera versée comme suit :

- Cette contribution fera l'objet d'un premier versement de 50 % du montant accordé après présentation d'un état prévisionnel détaillé des dépenses et la signature de la convention de reversement par les 2 parties.
- Le solde sera versé sur présentation par l'établissement porteur, dans un délai maximal de 3 mois après la fin de la durée du projet telle que précisée dans la convention de reversement, d'un bilan de projet signé par le-a Directeur-riche du laboratoire et d'un état récapitulatif des dépenses réalisées, détaillé par poste de dépenses, à hauteur du montant subventionnable, ainsi que certifié acquitté par l'agent-e comptable de l'établissement.

Toutefois, les établissements lauréats pourront choisir un versement en une fois, dans les conditions identiques explicitées ci-dessus pour le versement du solde. Dans ce cas, les établissements s'engagent à avancer la totalité des frais engagés.

En cas de non-exécution totale ou partielle du projet, il sera procédé au reversement partiel ou total des sommes versées au contractant. L'établissement porteur du projet s'engage à procéder au reversement du montant trop perçu en cas de montant des dépenses inférieur au montant encaissé lors du premier versement.

Pour bénéficier des financements, les établissements devront être à jour de leur cotisation.

5 / Les contreparties demandées

Les candidat-e-s retenu-e-s s'engagent à :

- ✓ Transmettre au GIS un rapport final d'activité de 3 pages présentant les activités du consortium ;
- ✓ Mentionner le soutien du GIS dans leurs opérations de communication ou de valorisation des travaux produits dans le cadre du soutien ;
- ✓ Communiquer au GIS tout résultat du projet de recherche mis en œuvre ;
- ✓ Participer aux Assises du GIS pour un partage d'expérience.

6 / Le calendrier de dépôt des dossiers

Les candidat-e-s doivent transmettre leur dossier de candidature à l'appel à projets Micro-Projets [sous format PDF] à l'adresse email suivante : gis.etudestouristiques@univ-angers.fr

Session de septembre 2026 :

Les dossiers de candidature doivent être déposés **au plus tard le 30 septembre 2026 à midi**.

Les candidat-e-s seront informé-e-s de la décision de la Direction **au plus tard le 30 novembre 2026**.

>> Contact

Lydie Jouis, Chargée de développement de la Recherche au GIS Études touristiques
gis.etudestouristiques@univ-angers.fr // T. 02 44 68 81 82

ANNEXE 1

GIS Études touristiques : Le projet scientifique

Axe 1 : Tourisme et transformations socio-économiques, culturelles et environnementales

Cet axe interroge la capacité du tourisme et des loisirs à générer des évolutions des sociétés et des espaces, entre logique de continuités, résistances, transgressions et ruptures. La troisième révolution touristique, amorcée depuis les années 1980, s'illustre par la mondialisation de ses pratiques sur les cinq continents. Cette diffusion, se caractérise par des modèles différenciés, participant aux transformations des sociétés et des territoires dans des logiques pluri-scalaires, depuis les phénomènes de métropolisations, jusqu'aux mutations des villages touristifiés. Cet axe aspire à questionner le rôle du tourisme dans l'habitabilité du monde et sa soutenabilité, face aux évolutions conjoncturelles et structurelles globales sur le temps long (crises sanitaires, changement climatique, extension des mobilités, révolution numérique, instabilité politique, etc.). Il questionne, notamment, les effets complexes de la mise en tourisme des territoires et sociétés sur l'emploi, les structures sociales, les cultures, l'environnement, les patrimoines matériels et immatériels. Il s'agira notamment de mettre en évidence l'apport des études touristiques à la compréhension des phénomènes dits « d'émergence » ou de « transition », au centre de débats dans de nombreux champs disciplinaires (géographie, sociologie, écologie, histoire, économie, droit, gestion, marketing, etc.).

Axe 2 : Tourisme et inégalités : fractures, conflits, inclusions

Cet axe nourrit le dessein d'étudier la « répartition » différenciée, et les inégalités possiblement générées, des phénomènes touristiques, émetteurs et récepteurs, en croisant les approches sociologiques, géographiques, historiques, économiques, écologiques, patrimoniales, juridiques et gestionnaires. Les points d'entrée peuvent être les personnes et les groupes sociaux (touristes et populations locales), les entreprises (y compris dans les dimensions emploi et travail), les produits et les marchés, les hébergements, les modes de transport, les usages de l'espace, les territoires, les activités sportives ou culturelles, les temporalités, les paysages, etc. Dans la mesure où le tourisme constitue un prisme d'observation des dynamiques sociales, il favorise aussi l'analyse des clivages sociaux, des tensions socio-politiques, des concurrences, comme des conflits, dont le phénomène touristique peut être à la fois l'enjeu, le produit et le révélateur. La mise en tourisme de territoire peut, en effet, générer des phénomènes de fragmentation des sociétés et des espaces, de gentrification et d'exclusion des populations. Elle questionne aussi l'accessibilité aux lieux et aux pratiques, et interroge les processus d'inclusions, face aux inégalités sociales, comme aux handicaps. Cet axe privilégie donc l'analyse des rapports de pouvoir, de conflictualité, de vulnérabilité, mais aussi d'intégration.

Axe 3 : Tourisme et invention/réinvention des modèles avec les acteurs

Cet axe propose de questionner les modèles, stratégies et outils par lesquels les entreprises du secteur et les collectivités territoriales peuvent imaginer des offres innovantes, tout en renouvelant les formes organisationnelles capables de les produire. Identifier ou construire les cadres d'analyse permettant de décrire et comprendre les logiques d'invention et d'innovation devient, comme dans d'autres domaines, une question centrale pour les entreprises et les collectivités publiques, ainsi que, plus largement, pour l'ensemble des acteurs du tourisme. Dans ce cadre, l'axe 3 interroge la capacité de résistance, de résilience, mais aussi d'innovations, des entreprises et des territoires, devenant primordiaux, dans un monde

soumis à des transformations structurelles et conjoncturelles pouvant être drastiques (crises sanitaires, instabilités politiques, changement climatique, révolution numérique, IA, etc...) L'objectif est aussi d'aider les équipes de chercheurs aspirant, dans une logique plus applicative, à proposer des modèles visant à accompagner l'adaptabilité et la capacité de réinventions, entre continuité et ruptures, des acteurs publics et privés du tourisme.

Axe 4 : Tourisme et réflexions épistémologiques, interdisciplinarité, interculturalité

La recherche en tourisme se définit aujourd'hui, notamment, au travers de son ouverture à l'interdisciplinarité, comme en atteste l'existence de nombreuses revues scientifiques se réclamant de ce pluralisme. Cette dernière résulte du caractère global et complexe du tourisme, reconnu comme un agent de transformation des sociétés, tant des points de vue économique, social, culturel, et environnemental. L'interdisciplinarité ne remet pas, toutefois, en question l'apport disciplinaire, mais aspire à établir une dynamique dialectique avec les disciplines institutionnalisées, pour co-construire de nouveaux modèles de réflexion. Or, l'étude du tourisme, devenu phénomène mondial mobilisant des chercheurs sur tous les continents, exige aussi de prendre en considération le dépassement de la recherche occidentale. Cette situation induit la nécessité de repenser la recherche en tourisme en intégrant la diversité culturelle, qui s'exprime tant au travers des objets d'étude, que de leur construction par la cognition des chercheurs. De ce fait, l'axe 4 a pour dessein de favoriser les études épistémologiques de la recherche en tourisme, intégrant la diversité, tant par l'interdisciplinarité, que par la recherche interculturelle, définie comme une démarche reposant à la fois sur l'objet et la méthode. Comme champ de recherche, elle porte, sur l'étude de la diversité culturelle (y compris la comparaison d'un même phénomène d'une culture à l'autre), les changements culturels, sociaux et psychologiques, créés par les contacts entre groupes de différentes cultures, et les processus d'interaction entre individus et groupes de cultures différentes. Comme approche méthodologique, elle induit la nécessité de décentrement, reposant sur la consciencialisation du caractère construit de la connaissance et la subjectivité du chercheur, en interaction avec les sujets observés. Elle suppose notamment la création de consortium interculturel, des transferts et adaptations de méthodes, et enfin la confrontation et la déconstruction des concepts.

ANNEXE 2

3 catégories de chercheur·e·s dans le cadre d'une réponse à l'AAP « Micro-Projets »

Dans le cadre de l'AAP Micro-Projets, 3 catégories d'enseignant·e·s-chercheur·e·s et chercheur·e·s sont à distinguer :

• 1^{ère} catégorie appelée « chercheur·e·s titulaires » [voir annexe 3] :

Liste des enseignant·e·s-chercheur·e·s (Professeur·e et Maître·sse de conférences) fournie par les établissements membres cotisants du GIS Études touristiques.

- Seul·e·s les « chercheur·e·s titulaires » peuvent être porteurs·ses d'un projet « Micro-Projet » et répondre à l'AAP Micro-Projets.
- Les « chercheur·e·s titulaires » peuvent réunir dans leur consortium des « chercheur·e·s associé·e·s » et des « chercheur·e·s invité·e·s » (voir ci-dessous) avec une majorité de « chercheur·e·s titulaires » et « associé·e·s » (dans le cas spécifique d'un consortium français).

• 2^{ème} catégorie appelée « chercheur·e·s associé·e·s » :

Liste des docteur·e·s, doctorant·e·s et ingénieur·e·s de recherche/d'étude en tourisme des établissements membres cotisants du GIS fournie par les référent·e·s techniques de chacun des établissements et actualisée annuellement.

- Ce statut n'ouvre pas droit à cotisation supplémentaire pour l'établissement membre.
- Les « chercheur·e·s associé·e·s », seront informé·e·s et convié·e·s aux événements organisés par le GIS (temps d'informations, d'échanges, réunions techniques). Toutefois, ils·elles ne pourront en aucun cas siéger aux instances de gouvernance du GIS, ni ne pourront prétendre répondre aux AAP lancés par le GIS en tant que porteur·se de projet.

• 3^{ème} catégorie appelée « chercheur·e·s invité·e·s » :

Liste des enseignant·e·s-chercheur·e·s, docteur·e·s, doctorant·e·s, ingénieur·e·s de recherche/d'étude en tourisme d'établissements membres ou non membres du GIS, qui sont associé·e·s aux projets soutenus par le GIS, pour la seule durée du projet (c'est-à-dire 24 mois maximum).

- Ce statut spécifique de « chercheur·e·s invité·e·s » est donc temporaire car limité à la seule durée du projet. Durant cette période, ils·elles seront informé·e·s et convié·e·s aux événements organisés par le GIS (temps d'informations, d'échanges, réunions techniques). Toutefois, ils·elles ne pourront en aucun cas siéger aux instances de gouvernance du GIS, ni ne pourront prétendre répondre aux AAP lancés par le GIS en tant que porteur·se de projet – du fait de l'absence d'assujettissement à cotisation.
- À l'issue de la durée du projet « Micro-Projets », les « chercheur·e·s invité·e·s » des établissements membres (pour les seul·e·s Professeur·e·s ou Maître·sse·s de conférences) peuvent intégrer le GIS, en tant que « chercheur·e·s titulaires ». Cela pourra être effectif dès lors que l'établissement membre aura donné son accord à cette intégration sur la liste officielle et à la cotisation annuelle qui pourrait en découler (en cas de changement de tranche de barème). La décision finale d'intégration reviendra à la Direction du GIS Études touristiques.

ANNEXE 3

Liste des enseignant·e·s-chercheur·e·s « chercheur·e·s titulaires » fournie par les établissements membres du GIS Études touristiques

>> Voir document EXCEL dans la rubrique « Espace membres » sur le site internet du GIS Études touristiques.